



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

---

### ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR : Ville de BACCARAT

OPERATION : Réhabilitation du château de Gondrecourt en Musée du Flacon et du Parfum.

**OBJET DU MARCHE :** Mission de bureau de contrôle et de sécurité pour la réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Lot 1 : Mission de contrôle technique

**Maître d'ouvrage :** Ville de Baccarat

Adresse : 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 :

Marion SANCIAUME ([marion.sanciaume@ville-baccarat.fr](mailto:marion.sanciaume@ville-baccarat.fr))

Comptable assignataire : Mme la comptable du Trésor Public, 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE) .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE MORALE).....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES).....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>6</b>
2.1 Objet de l'intervention du contrôleur technique .....	6
2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire .....	6
2.3 Délais d'exécution et durée du marché .....	8
2.4 Conditions d'exécution.....	9
2.5 Responsable technique.....	9
2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission .....	9
2.7 Reconduction .....	10
<b>ARTICLE 3 - MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE .....</b>	<b>10</b>
5.1 Forme des prix .....	10
5.2 Montant de l'offre .....	11
5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint .....	12
5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais .....	13
<b>ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES.....</b>	<b>14</b>
6.1 Délai de règlement.....	14
6.2 Avance.....	14
6.3 Modalités de paiement .....	14
<b>ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT.....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le contrôleur technique"

M..... agissant en mon nom personnel,  
domicilié à .....

.....  
Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone : .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :  
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

M .....  
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....  
ayant son siège social à .....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....  
Téléphone : .....

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00

## ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE CONTROLEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom "le contrôleur technique »

- **1<sup>er</sup> cocontractant**

*(cas d'une personne morale)*

M .....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....

ayant son siège social à .....

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

*(cas d'une personne physique)*

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à .....

.....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

La société (Cas de la personne morale) .....représentée par M.....

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ....., dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....

Téléphone : .....

• **2ème co-contractant**

*(cas d'une personne morale)*

M .....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....

ayant son siège social à .....

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

*(cas d'une personne physique)*

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à .....

.....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

• **3<sup>e</sup> cocontractant**

*(cas d'une personne morale)*

M .....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée .....

ayant son siège social à .....

Forme de la société..... Capital .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

*(cas d'une personne physique)*

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à .....

- Immatriculée à l'INSEE :
  - Numéro SIRET :.....
  - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce : .....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Techniques et Particulières et des documents qui y sont mentionnés à l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elles encourent :

	<u>1<sup>er</sup> cocontractant</u>	<u>2<sup>ème</sup> cocontractant</u>	<u>3<sup>ème</sup> cocontractant</u>
Compagnie :	.....	.....	.....
N° police :	.....	.....	.....

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00

## ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHÉ

### 2.1 Objet de l'intervention du contrôleur technique

Le présent marché est un marché unique subdivisés en deux lots :

- Lot 1 : Mission de contrôle technique
- Lot 2 : Mission SPS

Décomposition du Lot 1 « Mission de contrôle technique » en tranches :

**Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.**

- Tranche ferme : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

**Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.**

- Tranche conditionnelle 8 : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 12 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

### 2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire

- Montant estimé des travaux (HT) :
  - Tranche ferme : 8 225 500 € HT
  - Tranche optionnelle 1 : 91 000 € HT
  - Tranche optionnelle 2 : 465 000 € HT

- Durée prévisible d'intervention du contrôleur technique :

Tranche	Délais d'exécution à compter de l'ordre de service
Tranche Ferme + conditionnelle 8 : APS	80 jours
Tranche Conditionnelle 1 et 9 : APD	222 jours
Tranche Conditionnelle 2 et 10: Projet / DCE	135 jours
Tranche Conditionnelle 3 et 11 : Phase Assistance à la passation de contrats de travaux	60 jours
Tranche Conditionnelle 4 et 12 : Phase Permis de Construire	40 jours
Tranche conditionnelle 5 et 13: Phase Réalisation - Travaux	509 jours
Tranche conditionnelle 6 et 14: Phase de réception	20 jours
Tranche conditionnelle 7 et 15: Phase de Garantie de parfait achèvement	20 jours

- Date prévue pour le début de l'intervention du contrôleur technique : par ordre de service
- Délai prévu pour l'exécution des études : selon avancement des travaux
- Date prévue pour le début des travaux : Année 2020
- Délai prévu pour l'exécution des travaux : selon avancement des travaux
- Nombre d'entreprises (y compris sous-traitants) prévisibles : à déterminer après attribution des marchés publics
- Nombre de lots techniques : à déterminer après attribution des marchés publics

## 2.3 Délais d'exécution et durée du marché

- Délai d'établissement des documents à fournir par le titulaire :

Prestations demandées	Délai de délivrance des documents	Point de départ
<b>Phase conception</b>		
APS	1 semaine	A la remise de l'APS par le maître d'oeuvre
APD	1 semaine	A la remise de l'APD par le maître d'oeuvre
PRO	1 semaine	A la remise du DCE par le maître d'oeuvre
ACT	1 semaine	A la remise des documents par le maître d'oeuvre
<b>Phase document d'exécution</b>		
Examen des documents d'exécution fournis par les entreprises + examen des documents de permis de construire	8 jours	A compter des réceptions des documents des éléments de Visa/EXE et DET
Participation à des réunions de mise au point techniques	4 jours ouvrés	Suivant la programmation nécessaire par phase d'éléments de Visa/Exe et DET
<b>Phase de réalisation</b>		
Visites de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Visites inopinées de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Réunions de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon réunions
<b>Phase réception</b>		
Participation à la réception de chantier		
Etablissement des rapports finaux	1 semaine	A compter de la prononciation de la réception de chantier par le maître d'ouvrage
Etablissement de l'attestation de vérification de l'accessibilité des personnes handicapées	8 jours	A compter de la prononciation de la réception de chantier par le maître d'ouvrage
<b>Phase de garantie de parfait achèvement</b>		
Etablissement de fiches de levée de réserves		A compter de la levée des réserves
Participation à la visite de réception de la commission de sécurité		

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont par le CCATP.

## Le marché est un marché à tranches

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est fixée à 48 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 15 du CCAP.

Les délais d'exécution des tranches optionnelles partent à compter de la date fixée, soit par la décision d'affermissement de chacune des tranches qui sera notifiée au titulaire, soit par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée.

Si la décision d'affermissement d'une tranche optionnelle n'a pas été notifiée dans un délai maximal de 24 mois à compter de la réception d'une tranche, le maître de l'ouvrage et le titulaire du marché sont, à l'expiration de ce délai, déliés de toute obligation pour cette tranche, sans préjudice de l'application des indemnités d'attente ou de dédit dans les conditions définies au présent marché le cas échéant.

Le non affermissement d'une tranche conditionnelle ne pourra donner lieu à indemnisation du cocontractant.

### → Indemnité d'attente :

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

## 2.4 Conditions d'exécution

Le contrôle technique interviendra dans les conditions fixées par le CCTG de contrôle technique approuvé par le décret n°99-443 du 28 mai 1999, ainsi que par la NORME NF P 03-100

## 2.5 Responsable technique

Dès la notification du présent marché, le contrôleur technique désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports de contrôle technique.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

## 2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont définis par le CCATP et seront remis en :

- Support papier
- Support dématérialisé transmis par voie électronique à l'adresse : marion.sanciaume@ville-baccarat.fr
- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon les circonstances*) :
  - standard .zip
  - Adobe® Acrobat® .pdf
  - Rich Text Format .rtf
  - doc ou .xls ou .ppt
  - le cas échéant, le format DWF
  - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif
- Le titulaire est invité à :
  - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
  - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
  - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.
- En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours ouvrables. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se

réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au titulaire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

- Le titulaire diffusera ces documents aux intervenants : à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre, à l'OPC, aux entreprises, au SPS.

## 2.7 Reconduction

Le marché pourra être reconduit deux fois.

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard un mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

## ARTICLE 3 - MISSIONS DU CONTROLEUR TECHNIQUE

- Domaine Bâtiment neuf et Réhabilitation
- La mission du contrôleur technique comprend également les missions complémentaires identifiées à l'article 4 du CCATP.
- Solidité des ouvrages avoisinants      x oui

### Mission du marché par tranches :

**Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.**

- Tranche ferme : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

**Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.**

- Tranche conditionnelle 8 : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 12 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

## ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée.

## ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE

### 5.1 Forme des prix

Le présent marché est passé à prix ferme non actualisable.

Les modalités de prix sont fixées à l'article 10 du CCATP.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, à la date d'attribution du marché.

## 5.2 Montant de l'offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

La décomposition du prix par tranche est la suivante :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme			
Tranche conditionnelle 1			
Tranche conditionnelle 2			
Tranche conditionnelle 3			
Tranche conditionnelle 4			
Tranche conditionnelle 5			
Tranche conditionnelle 6			
Tranche conditionnelle 7			
Tranche conditionnelle 8			
Tranche conditionnelle 9			
Tranche conditionnelle 10			
Tranche conditionnelle 11			
Tranche conditionnelle 12			
Tranche conditionnelle 13			
Tranche conditionnelle 14			
Tranche conditionnelle 15			
TOTAL GENERAL			

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché telles que visites des lieux, réunions avec la maîtrise d'œuvre, visites de chantier, déplacements, réunions avec la maîtrise d'ouvrage, etc.

Cette rémunération comprend le nombre de vacations nécessaires à la bonne réalisation de la mission et les déplacements correspondants pendant la période de garantie de parfait achèvement. Si le maître de l'ouvrage demande des vacations et des déplacements supplémentaires pendant cette période, ils seront rémunérés par application des prix figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour la catégorie de personnels techniques concernée.

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

### 5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint

#### En cas d'entreprise unique

Missions	MONTANT HT	MONTANT TTC
<b>Localisation 1</b> : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.		
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)		
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)		
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.		
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)		
Tranche conditionnelle 4 : Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.		
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport		
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations		
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)		
<b>TOTAL LOCALISATION 1 :</b>		
<b>Localisation 2</b> : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.		
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)		
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)		
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.		
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)		
Tranche conditionnelle 4 : Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.		
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport		
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations		
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)		
<b>TOTAL LOCALISATION 2</b>		
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE :</b>		

## En cas de groupement conjoint

<b>Missions</b>	<b>Cotraitant 1 :</b> .....	<b>Cotraitant 2 :</b> .....	<b>MONTANT HT TOTAL</b>	<b>MONTANT TTC TOTAL</b>
<b>Localisation 1</b> : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.				
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)				
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)				
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.				
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)				
Tranche conditionnelle 4: Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.				
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport				
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations				
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)				
<b>TOTAL LOCALISATION 1 :</b>				
<b>Localisation 2</b> : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.				
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)				
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)				
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.				
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)				
Tranche conditionnelle 4: Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.				
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport				
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations				
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)				
<b>TOTAL LOCALISATION 2</b>				
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE :</b>				

### 5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais

#### 5.4.1 Indemnité de dédit en cas de non-exécution d'une tranche optionnelle

En cas de non-exécution d'une tranche optionnelle : Il ne sera pas fait application d'une indemnité de dédit.

#### 5.4.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle

En cas d'exécution d'une tranche optionnelle : Il ne sera pas fait application d'un rabais.

## ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES

### 6.1 Délai de règlement

Le présent marché ne fera pas l'objet d'acomptes. Chaque paiement se fera sur services fait en fonction des tranches qui composent le marché.

Un paiement pourra être demandé après réalisation et validation conjointe entre le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et le contrôleur technique de chacune des tranches composant le Marché.

### 6.2 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

### 6.3 Modalités de paiement

#### *Cas d'un titulaire unique*

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par : virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

#### *Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements*

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
- virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

#### *Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements*

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par : virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

#### ARTICLE 7 - PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCATP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans les quinze jours suivant la notification de l'attribution.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul exemplaire original

A ..... le .....

Mention(s) manuscrite(s)

*"Lu et approuvé"*

Signature(s) du titulaire, mandataire(ou des) prestataire(s)

## ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

**La présente offre est acceptée.**

A .....

Le .....

Le pouvoir adjudicateur

Signature :

### Liste des pièces en annexe :

- ANNEXE 1 : PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE - TRANCHE FERME + TRANCHES CONDIIONNELLES

- ANNEXE 1 - PROJET DE CADRE DE DECOMPOSITION DU TEMPS D'INTERVENTION ET DU PRIX FORFAITAIRE - Tranche ferme

**Désignation de l'opération :** Réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Décomposition du temps prévisionnel d'intervention (en nombre de jours) pour la tranche ferme

PHASE DE MISSION	SPECIALISTE		INGENIEUR		TECHNICIEN		TOTAL	
	Temps (jours)	Prix unitaire HT	Temps (jours)	Cout jour	Temps (jours)	Cout jour	jour	honoraires
<b>Localisation 1 :</b>								
Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.								
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)								
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)								
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.								
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)								
Tranche conditionnelle 4 : Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.								
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport								
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations								
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)								

**Localisation 2** : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.

	Temps (jours)	Prix unitaire HT	Temps (jours)	Cout jour	Temps (jours)	Cout jour	jour	honoraires
Tranche Ferme : APS (réunions et rapport)								
Tranche conditionnelle 1 : APD (réunions et rapport)								
Tranche conditionnelle 2 : Rapport sur DCE.								
Tranche conditionnelle 3: ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)								
Tranche conditionnelle 4 : Appui technique / Avis / Réunions au niveau du Permis de construire.								
Tranche conditionnelle 5 : Travaux Suivi de chantier / Réunions / Visites sur sites / Rapport								
Tranche conditionnelle 6 : Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations								
Tranche conditionnelle 7 : Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)								